

Saisir l'opportunité de recruter en apprentissage

Le rebond des contrats d'apprentissage se confirme aussi dans le transport et la logistique ! A l'heure actuelle, plus de 1700 contrats entreprises/jeunes ont été signés pour la rentrée 2010/2011 (10 % de plus par rapport à l'an dernier), via les 50 centres de formation d'apprentis de l'AFT-IFTIM.

Les entreprises du secteur ont toujours la possibilité d'opter pour cette formule afin d'intégrer leurs futurs salariés : conducteur, mécanicien, technicien d'exploitation, déménageur, ambulancier, magasinier/cariste, agent logistique ou responsable logistique ou d'exploitation. Elles bénéficient actuellement de conditions très favorables, grâce aux aides exceptionnelles décidées dans le cadre du « plan emploi jeunes » qui ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2010.

En rappel, voici les avantages financiers pour toute embauche d'un apprenti avant le 31 décembre 2010 :

- exonérations des cotisations patronales
- prime de 1800 euros
- crédit d'impôt de 1 600 euros par an
- aides de la région, soit une indemnité compensatrice forfaitaire de 1 000 euros par an
- les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient également d'une prime de l'Etat de 1800 euros.

Un service national apprentissage réceptionne toutes les demandes de contrats d'apprentissage proposées par les entreprises afin de faciliter leurs démarches.

Contact : joquibel@aft-iftim.com

Site internet : <http://www.aft-iftim.com/emploi/recruter-un-apprenti>